

frédéric joye

**Sortir de la logique du «parent pauvre» ?
Les sciences humaines et les débuts de la poli-
tique de la recherche en Suisse (1930-1950)**

Introduction

Durant les années 1930-1950, le monde scientifique et universitaire suisse est animé par un débat portant sur le financement au niveau fédéral de la recherche scientifique et sur la formation universitaire. En effet, la Confédération s'engage dès les années 1930 dans le soutien à la recherche scientifique dans le cadre de la politique de création de possibilités de travail (politique de lutte contre le chômage), qui voit l'échec d'un premier projet de Fonds national en 1942, puis la création d'une *Commission pour l'encouragement des recherches scientifiques* (CERS) en 1944, premier organe fédéral de soutien à la recherche. En 1948, la communauté scientifique se rassemble autour d'un nouveau projet de Fonds national, qui, remis au Conseil fédéral en 1950, est à la base du *Fonds national suisse pour la recherche scientifique* (FNS) créé en 1952.

En l'absence d'une législation claire l'autorisant à financer la recherche scientifique en plus de la seule *École polytechnique fédérale* (EPF) de Zurich, la Confédération doit trouver un terrain d'entente avec les représentants des institutions universitaires, car la gestion de ces établissements échoit aux Cantons qui les hébergent (Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich). Les universités sont elles-mêmes en proie à des rivalités, car le projet de créer un organe central de financement de la recherche met en danger la pérennité des solutions locales, par exemple les fondations destinées à soutenir telle ou telle discipline. Il faut aussi compter avec les modes de répartition des crédits, et donc élaborer un système d'égalité de traitement en accord avec les principes du fédéralisme. Enfin, si les scientifiques saluent les initiatives prises par la Confédération, ils déplorent l'absence de consultation des principaux intéressés, en particulier sur le domaine explosif de l'orientation de la recherche ; la mobilisation des milieux scientifiques suisses, absents ou écartés des premiers projets, passe par une institutionnalisation de leurs disciplines, afin de se poser en interlocuteurs incontournables, tant auprès des universités cantonales que de la Confédération. Sur fond de guerre mondiale naissent alors les débuts de la politique de la recherche en Suisse.

Dans ce processus complexe, les sciences humaines¹ sont appelées, au même titre que les sciences naturelles ou la médecine, à prendre position, à faire valoir leurs prétentions à bénéficier de la manne promise, à «se vendre» en tant que disciplines dont les recherches scientifiques peuvent générer un «profit». Mais l'absence, jusqu'à 1946, d'une structure institutionnelle nationale, et les questions liées à l'engagement, d'une même voix, de toutes les orientations des sciences humaines, constituent autant d'obstacles pour ces disciplines dont les résultats en matière de recherche tranchent quelque peu avec le discours utilitariste ambiant. Bien que difficile à comptabiliser par des données statistiques, la logique du parent pauvre, dont les sciences humaines sont alors les premières victimes, est d'autant plus forte au sein des milieux scientifiques qu'ils se trouvent confrontés à une dynamique où l'intérêt naissant pour la recherche est issu d'une période de crise, qui opère une hiérarchisation des sciences selon leur degré d'utilité à court terme².

Les études historiques sur les sciences sociales en Suisse sont en cours de défrichage. Outre l'ouvrage paru en 1997 sous la direction de Diana Le Dinh (Le Dinh, 1997), qui constitue un important premier

* Cet article tire sa matière de l'étude (Fleury, Joye 2002). Par souci d'exactitude, nous renvoyons directement aux sources ou aux publications sur lesquelles nous avons travaillé. On peut donc se reporter, à choix, aux documents signalés en référence ou à l'étude citée précédemment.

¹ Nous désignons par «sciences humaines» l'ensemble des pratiques de recherche et d'enseignement scientifiques qui n'appartiennent ni aux sciences naturelles, ni aux sciences exactes, ni à la médecine ou à la biologie (sciences morales, ou sciences sociales, voire sciences humaines et sociales). Nous précisons que la société faitière des sciences humaines et sociales s'est appelée lors de sa création en 1946 *Société suisse des sciences morales*, puis a changé de nom en 1985, pour devenir l'Académie suisse des sciences humaines, et, en 1990, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.

² Cette analyse est partagée par Alexander von Muralt, qui, au retour d'un voyage aux Etats-Unis en 1948, remarque l'intérêt grandissant dans ce pays pour la recherche scientifique, qui a fourni une contribution majeure dans l'effort de guerre : «Les premiers à profiter de ce brusque changement sont les laboratoires de science appliquée et de sciences naturelles. L'intérêt se manifeste de manière indirecte également dans le domaine de l'astronomie, des mathématiques et de la sociologie, et, comme toujours, les sciences humaines ne viennent qu'après.» (Von Muralt, 1948 : 3).

pas, il faut mentionner des études sur l'histoire de disciplines particulières (Gottraux et al., 2000 ; Zürcher, 1995). Une récente thèse de doctorat (Strasser, 2002) étudie les débuts de la biologie moléculaire durant les années d'immédiat après-guerre, se fondant sur le cas de l'Université de Genève. Ce travail témoigne de l'élargissement des approches d'histoire sociale à des disciplines scientifiques, ou à des entreprises de recherche ou d'enseignement. Le présent article vise à présenter quelques aspects du chemin emprunté par la communauté des sciences humaines en Suisse pour parvenir à une meilleure prise en compte de leurs besoins et pour placer leur importance à un niveau aussi vital que les autres disciplines.

Durant les années 1934-1944, les mesures fédérales de soutien à la recherche confirment la logique du parent pauvre appliquée aux sciences humaines : la période est dominée par une approche très utilitariste de la recherche scientifique, et tant les politiques que certains scientifiques s'accommodent parfaitement de leur mise à l'écart. La création de la CERS en 1944 suscite de nombreuses critiques dans les milieux scientifiques, qui soudain prennent conscience des conditions limitatives de l'aide fédérale à la recherche.

Puis, tandis qu'une mobilisation des scientifiques pour un nouveau projet de Fonds national prend forme dans l'après-guerre, la communauté des sciences humaines se dote d'une association nationale, suivant en cela l'exemple des sciences médicales en 1943. Reprise d'un projet momentanément suspendu avant-guerre, la création de la *Société suisse des sciences morales* (SSSM) en 1946 procède d'une logique d'abord scientifique, puisqu'il s'agit de répondre à une invitation de l'*Union académique internationale* (UAI) ; mais la réunion des disciplines des sciences humaines en une telle structure leur permet aussi de s'intégrer au projet de Fonds national.

Ce projet procède d'une dynamique nationale visant à convaincre l'opinion publique de la nécessité de soutenir la recherche scientifique fondamentale dans tous les domaines de la science ; du coup, les sciences humaines sont mises en valeur au sein des autres. Elles participent d'un mouvement plus large qui génère, dans les années d'immédiat après-guerre, des représentations propres à ce domaine de la recherche scientifique. L'intérêt du processus de création du FNS réside dans le fait qu'il apporte un regard de la société civile sur la science, car c'est le commencement, dans l'histoire de l'État fédéral, des

liens institutionnalisés entre science et politique. À l'instar des autres disciplines scientifiques, les sciences humaines doivent alors se positionner pour faire valoir leur spécificité et leur droit à bénéficier du soutien fédéral.

La politique de création de possibilités de travail

La Suisse des années de l'entre-deux-guerres a connu plusieurs mesures prises par la Confédération pour parer aux crises économiques à répétition. Parmi celles-ci, il faut mentionner la politique dite de création de possibilités de travail, qui s'inscrit dans les mesures de type keynésien de soutien de l'État dans le secteur de l'économie. Cette politique de soutien public à l'économie privée fut d'abord mise en œuvre dans les années 1915 (SGSW, 1955 : 81-86 ; Degen, DHS ; Degen, 1996) ; mais elle est relancée en 1934, avec l'application de mesures qui comportent deux axes (Grimm et Rothpletz, 1934) : soutien à l'industrie d'exportation et lutte contre le chômage par la création de possibilités de travail, c'est-à-dire par le soutien de l'État à des secteurs dont les développements peuvent générer des emplois. Après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne, en 1938, la Confédération renforce sa politique interventionniste, en associant la défense économique à la défense nationale : la politique de création de possibilités de travail devient partie prenante d'un dispositif de neutralité intégrale reposant sur une triple défense militaire, économique, et spirituelle (FF 1938 I ; FF 1938 II).

En 1941, le Conseil fédéral nomme un Délégué à la création de possibilités de travail ; le premier titulaire est Johann Laurenz Cagianut, remplacé en 1942 par Otto Zipfel. La création de possibilités de travail s'institutionnalisera durant la Seconde guerre mondiale, jusqu'à être confirmée par une loi fédérale encore en vigueur aujourd'hui (RO 1954). Dans ce grand chantier essentiellement consacré au soutien à l'industrie du bâtiment et d'exportation, qu'il faut penser comme l'équivalent économique du plan Wahlen, quel est le rôle de la recherche scientifique ? - La création de possibilités de travail a pour objectif de soulager les forces vives, les chômeurs, quelle que soit leur profession, en leur fournissant du travail. L'attention est portée aux professions techniques d'une part, et à ceux que le gouvernement nomme «intellectuels», soit les académiciens, ainsi que les artistes.

En 1934, un modeste crédit de 300'000 francs est octroyé, contre travaux au sein de l'administration

fédérale ou d'autres structures publiques. Il s'agit pour une part de recherches techniques, conçues comme un moyen de promouvoir l'exportation et donc soutenir l'industrie, mais on occupe aussi les intellectuels, commerçants et employés aux chômage à des travaux plus administratifs, comme le classement de fonds d'archives ou l'établissement de statistiques. Cette dichotomie opérée entre les professions techniques et les «intellectuels» est emblématique de l'action fédérale. Le soutien à des recherches a pour but premier de donner du travail, et, à terme, de soutenir l'économie.

Dans cette logique, la place accordée aux sciences humaines se veut une aide passagère à des universitaires au chômage. Et comme la création de possibilités de travail cherche à soutenir plutôt l'industrie, les techniciens sont avantagés par rapport à leurs collègues philosophes. Il n'y a dès lors guère de surprise dans le constat que l'on dresse en 1938 à l'égard des «intellectuels» désœuvrés :

«Il se présente toujours de nouveaux cas pour lesquels il paraît expédient que la Confédération puisse, si possible avec le concours des cantons, accorder une *aide passagère* à des personnes possédant une formation universitaire ; en leur procurant des travaux, même peu rétribués, on leur permet de se créer une existence. D'après les expériences du département de l'intérieur, il s'agit avant tout de jeunes historiens, philologues, naturalistes, etc.» (FF 1938 I : 903).

Le projet de l'EPF et ses contradictions

Peu après son entrée en fonction au poste de Délégué aux possibilités de travail, Johann Laurenz Cagianut prend contact en mai 1941 avec Arthur Rohn, président du Conseil de l'École, la plus haute autorité de l'EPF. La première entrevue consistait à déterminer comment l'EPF pourrait aider, par ses laboratoires de recherche, au développement de la politique de création de possibilités de travail. Mais, conscient de la dimension profondément nationale de la politique qu'il est chargé de mettre en œuvre, Cagianut ne peut pas se permettre d'agir dans le seul intérêt de l'EPF. A la fin de l'été, les deux hommes s'orientent vers un projet de Fonds national de soutien de la recherche scientifique et technique dans toutes les universités.

Arthur Rohn est le grand concepteur de ce premier projet de Fonds national. Il prévoit un capital de 50

millions de francs, dont les intérêts devraient dégager 1 à 2 millions par an. D'abord peu enclin à un élargissement auprès des universités cantonales, Rohn accepte cette nouvelle dimension pour des raisons stratégiques : en pleine guerre mondiale, la création d'une fondation financée par les crédits de la création de possibilités de travail mais destinée à soutenir l'EPF uniquement aurait peu de chances de séduire les Chambres fédérales. Rohn sait également qu'il ne sera pas facile de s'entendre avec les universités cantonales en ce qui concerne la répartition des fonds et l'orientation des recherches.

En outre, Arthur Rohn considère que dès lors que le financement provient de la création de possibilités de travail, dont le soutien à l'exportation est l'un des fers de lance, le projet de Fonds national n'a pas besoin de soutenir des recherches qui relèvent des sciences humaines : c'est selon lui à *Pro Helvetia* de se charger de cet aspect :

«Dès lors que la communauté de travail «Pro Helvetia» prend en charge l'essentiel des travaux dans le domaine culturel et dans les sciences humaines, le nouveau Fonds national devrait encourager la recherche dans le domaine des sciences naturelles et de la technique, à des fins de lutte contre le chômage et de soutien à l'exportation» (PV 19. 09. 1941 : 4).

Les négociations avec les représentants des universités se révèlent difficiles : en mai 1942, malgré un certain enthousiasme quant à l'idée en elle-même, ces derniers réservent un accueil mitigé au premier projet de statuts de ce qui s'appelle désormais le «Fonds national en vue de développer, par la recherche scientifique, les «occasions de travail» et l'exportation» (Projet statuts I). Les réactions portent surtout sur le titre du fonds, considéré par beaucoup comme trop équivoque. Le professeur Alfred Gigon, de l'Université de Bâle, exprime ainsi la position des sciences médicales, en reprochant au titre du projet «son arrière-goût trop commercial» (PV 28. 05. 1942 : 6). Tandis que l'École des hautes études commerciales de Saint-Gall déplore l'absence des sciences économiques, l'attention portée aux sciences humaines, qui ont finalement été intégrées au projet, cristallise d'autres remarques.

En effet, le projet prévoit plusieurs procédures d'octroi des subventions : alors que les chercheurs en sciences techniques, en sciences naturelles et en physique pourraient bénéficier de crédits accordés

pour un minimum de cinq ans, on prévoit des fonds spéciaux à vocations particulières, financés par des donateurs désireux de soutenir tel ou tel type de recherche. Et si le projet de statuts comporte malgré tout un volet pour les sciences humaines, il ne s'agit là que d'un «fonds spécial, avec administration autonome» pour «aider à la formation de jeunes savants en particulier dans le domaine des lettres, philosophie etc.» (Projet statuts I : art. 9). Neuf représentants des hautes écoles, placés sous la présidence d'un Délégué de *Pro Helvetia*, seraient chargés de gérer un budget dont le montant serait décidé à l'année lors de l'assemblée générale du Conseil de fondation.

Pro Helvetia a donc été associée au projet, mais son président, l'ancien Conseiller fédéral Heinrich Häberlin, ne manque pas de soulever ce qui passe déjà pour une contradiction mal assumée :

«Le but de notre actuel Fonds national est de soutenir la création de possibilités de travail et l'exportation ; la recherche scientifique en est le moyen, alors que dans l'action menée jusqu'à présent [par *Pro Helvetia*], le soutien aux jeunes savants figurait au premier plan. Je me demande si les donateurs du Fonds national auquel on pense aujourd'hui ne vont pas adopter une position de réserve par rapport aux sciences humaines» (PV 28. 05. 1942 : 10).

D'autres s'associent à Häberlin, comme le professeur Robert Chable, de la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, qui demande une égalité de traitement avec les autres sciences. Ce point est aussi motivé par le fait qu'un Fonds national, à l'image de structures analogues dans d'autres pays, comme le *Fonds national de la recherche scientifique* en Belgique (créé en 1928), se doit de traiter également toutes les disciplines. Dans l'esprit des milieux universitaires, un projet de Fonds national renvoie à une structure vouée au soutien de la recherche, et non à une aide spécifique devant servir à d'autres fins, en l'occurrence économiques et commerciales.

Le professeur Carlo Sganzi, recteur de l'Université de Berne, oriente le débat sur le type de recherches qu'il conviendrait, du point de vue des sciences humaines, soutenir, en appelant au développement de l'anthropologie et de la psychologie. Mais il est frappant de constater que c'est Alfred Gigon qui expose le mieux les difficultés des sciences humaines :

«Ce qui nous manque particulièrement en Suisse, c'est le développement des sciences morales et de la biologie, pas celui de la technique. Si nos jeunes ne peuvent plus apprendre à penser correctement, ils ne pourront guère travailler correctement. Le Danemark et la Suède ont par exemple osé faire des dépenses substantielles pour la recherche en archéologie, alors que la Suisse ne dispose d'aucun moyen dans ce domaine. Du coup, les scientifiques étrangers entretiennent des liens avec ces pays, et la Suisse en est exclue» (PV 28. 05. 1942 : 6-7).

Deux camps se dessinent : il y a d'une part les partisans de la nécessité de répondre, rapidement, aux propositions du Délégué aux possibilités de travail, même en subordonnant les orientations de la recherche scientifique à la politique de création de possibilités de travail, le plus important étant de trouver un financement plus pérenne que les solutions mises en place au niveau local. Cette position est celle d'un Rohn, qui voit ici la seule manière de financer durablement la recherche à l'EPF, mais elle trouve des échos au sein des facultés de sciences naturelles et, surtout, de sciences techniques.

L'autre camp regroupe des représentants des sciences humaines, mais pas uniquement : Paul Niggli, professeur de minéralogie à l'EPF et à l'Université de Zurich, considère que le soutien d'un Fonds national doit certes aller à la recherche scientifique fondamentale, dans tous les domaines de la science, mais aussi à la relève académique ; il rejoint aussi Alfred Gigon sur la question du titre du Fonds, et sur le fait qu'un tel projet ne doit pas être guidé par des impératifs économiques, mais par des réflexions issues des cercles scientifiques et universitaires.

On retrouve ces divisions dans un échange mettant aux prises Alfred Gigon et Otto Zipfel, successeur de Cagianut, décédé en décembre 1941. Zipfel, qui s'est occupé d'approcher les milieux économiques en vue de leur participation au financement du Fonds, précise que tout changement dans le titre ou les statuts pourrait s'avérer dangereux, car le secteur privé est déjà réticent à l'idée de financer une structure qu'il ne contrôle pas entièrement. Il ajoute qu'au départ, le projet devait servir à financer la recherche scientifique pour la seule EPF, confirmant ainsi les propos tenus par Walter Saxer, recteur de l'EPF. La réaction d'Alfred Gigon est forte, et elle traduit bien les craintes des détracteurs du projet :

«Le titre [du Fonds] doit malgré tout être changé. Le directeur Zipfel manque peut-être de répartie. Si le Conseil fédéral ne veut s'en tenir qu'à la création de possibilités de travail, il est certain que le peuple a la compréhension nécessaire pour les problèmes de relève académique. Nous devons préserver la position du chercheur pour les jeunes générations ; un professeur doit à nouveau peser plus qu'un directeur d'une usine d'électricité» (PV 28. 05. 1942 : 13-14).

Toutes ces critiques conduisent Rohn à repenser le projet. Mais la seconde mouture des statuts, présentée en juin 1942, ne parvient pas à apaiser les craintes. L'Université de Berne ne peut pas accepter le caractère utilitariste de la fondation. Les Universités de Zurich et de Bâle la rejoignent sur plusieurs points, en particulier l'inégalité de traitement parmi les différentes sciences. Les critiques se centralisent rapidement sur des questions de rivalités entre centres universitaires : l'EPF est trop favorisée par le projet, et finalement, l'Université de Bâle demande à son gouvernement cantonal de prendre position. C'est l'intervention du Conseiller d'État Carl Miville, en charge du Département de l'instruction publique de Bâle-Ville, qui fait définitivement tomber le projet lancé par Rohn et Cagianut, plaçant au centre du débat non pas des questions relatives au type de soutien envisagé, mais le fait qu'un tel Fonds serait contraire à la Constitution fédérale en matière de prérogatives cantonales dans le domaine de la gestion des universités.

En effet, la Constitution fédérale ne renferme alors aucune disposition permettant à un organe financé par la Confédération de décider de l'attribution des subventions pour la recherche au niveau national. Pour Miville, le Fonds national conçu par Rohn s'opposerait au fédéralisme, car le fonctionnement et le financement des universités est régi par des lois cantonales ; elles n'ont donc pas à se plier à une autorité supracantonale qui, en droit, ne dispose d'aucune légitimité (Lettre 2.07.1942). A cette objection s'ajoute une exigence : le rectorat bâlois demande la mise en place d'une clé destinée garantir la répartition des crédits de manière proportionnelle aux contributions que les Cantons et les entreprises privées issues du même Canton apporteraient au capital du Fonds (Lettre 9.07.1942). Ces deux arguments trouvent leur motivation principale dans une crainte majeure de l'Université de Bâle : la recherche scientifique à l'Université bénéficie alors d'importants

investissements d'entreprises pharmaceutiques. On craint que cette manne ne soit diluée dans le capital d'un Fonds national, entraînant une diminution des crédits pour la seule Université bâloise.

Parallèlement aux critiques de Bâle, les Universités de Berne et de Zurich persistent dans leurs observations et s'opposent clairement à la dimension utilitariste du Fonds, que l'on conçoit comme une mise à l'écart du soutien à la recherche fondamentale et aux sciences humaines. Après l'échec d'une ultime tentative de conciliation, le Délégué aux possibilités de travail Otto Zipfel annonce au début du mois d'août 1942 l'échec du projet de Fonds national (Lettre 10. 08. 1942). L'idée d'utiliser la recherche scientifique à des fins de lutte contre le chômage n'est pas abandonnée, mais au vu des réticences qu'un projet de Fonds national soulève dans les universités, cette solution passe à la trappe : dans le contexte de guerre mondiale, le Conseil fédéral ne pouvait guère se permettre de présenter aux Chambres fédérales un projet que le gouvernement de Bâle-Ville allait démolir en s'attachant au respect du fédéralisme.

La Commission pour l'encouragement des recherches scientifiques (CERS)

Il serait trop long de décrire ici l'ensemble des mesures qui ont conduit à la création de la CERS, premier organe fédéral de soutien à la recherche scientifique (Fleury, Joye, 2002 : 64-87). Cette commission a vu le jour grâce aux efforts du Conseil fédéral qui, par deux arrêtés fédéraux de 1942 et 1943, pose les bases d'un énorme programme d'investissements que le Délégué aux possibilités de travail, Otto Zipfel, est chargé de mettre en œuvre. Malgré l'échec du projet Rohn/Cagianut, Zipfel poursuit dans l'idée de faire servir la recherche scientifique à la lutte contre le chômage, et c'est en grande partie sous son impulsion que la CERS voit le jour en février 1944 (Règlement CERS).

Chargée de soutenir des recherches susceptibles de générer des emplois et de servir la politique de création de possibilités de travail, la CERS se compose de neuf membres, répartis en trois groupes représentant l'administration fédérale, les milieux scientifiques et les milieux privés. Outre Otto Zipfel, président de la Commission et membre du premier groupe, les milieux scientifiques sont représentés par Arthur Rohn, Alexander von Muralt (professeur de physiologie à l'Université de Berne) et Jean Weigl (professeur de physique à l'Université de Genève).

Le secteur privé est représenté par Georg Heberlein (membre du conseil d'administration de *Heberlein & Co*, industrie du textile), Arthur Stoll (de la *Chemische Fabrik*, qui deviendra *Sandoz AG*, aujourd'hui *Novartis*) et René Neeser (professeur à l'École d'ingénieurs de Lausanne et vice-président du conseil d'administration des *Ateliers des Charmilles* à Genève). La CERS traite directement avec les chercheurs, qui doivent adresser leurs requêtes au Délégué aux possibilités de travail. Cette formule permet d'éviter le gros problème de la répartition des crédits suivant les institutions universitaires, et donc de contourner le problème constitutionnel que Miville soulevait dans ses critiques au projet Rohn/Cagianut.

Expression du triangle magique État-Science-Industrie, la CERS dispose d'un budget assez limité (8 millions de francs dépensés de 1944 à 1954), qui ne laisse que peu de place à des disciplines comme les sciences humaines. Zipfel est d'ailleurs le premier à le reconnaître, ainsi qu'il le remarque dans un rapport consacré aux dix premières années de la CERS :

«Suivant l'esprit de la création de possibilités de travail, il était clair que l'aide fédérale se limitait pour l'essentiel à une contribution aux travaux de recherche dans les domaines des sciences naturelles, des sciences techniques, de la médecine et de la biologie ; il était clairement exclu de traiter les sciences humaines dans la même mesure» (Zipfel, 1954: 18).

Un examen des procès-verbaux de la CERS pour les premières années de son activité révèle qu'elle n'a subventionné presque aucune requête issue des sciences humaines. Nous n'en avons relevé qu'une seule, issue du professeur Paul-Edmond Martin, directeur des Archives d'État du Canton de Genève. Martin demande une subvention pour le classement de certains fonds d'archives ; la CERS refuse et transmet la requête au service de l'administration fédérale en charge de l'aide aux académiciens au chômage (PV 7. 12. 1944 : 20).

Alors que les négociations autour du projet Rohn/Cagianut n'avaient pas, du fait de leur caractère secret et de l'échec qui s'ensuivit, suscité de réactions officielles dans les cercles autres que ceux consultés, la création de la CERS reçoit un écho globalement favorable. En novembre 1945, l'*Association nationale des universitaires suisses*

(NVSH) tient son assemblée générale à Neuchâtel, placée sous le thème «Création de possibilités de travail et recherche scientifique». Un compte-rendu de cette assemblée paraît dans son organe de presse, la *Revue universitaire suisse (RUS)* (RUS, 1945/1946). Forte d'environ 800 membres, la NVSH regroupe l'ensemble des personnalités du monde universitaire suisse ; tous les deux ans, son assemblée générale voit la participation de personnalités comme Philipp Etter, Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'intérieur, le président de *Pro Helvetia* ou encore Arthur Rohn.

En novembre 1945, on retrouve notamment Arthur Rohn et Otto Zipfel, qui présente dans sa conférence les mesures prises par la Confédération pour le soutien à la recherche scientifique, ce qui revient à exposer la genèse de la CERS (Zipfel, 1945/1946). Quelques représentants des milieux scientifiques lui répondent, en montrant comment la création de possibilités de travail peut venir en aide à des domaines comme les sciences naturelles (Jaquerod, 1945/1946), les sciences humaines (Gigon, 1945/1946) et la botanique (Spinner, 1945/1946). Après une présentation critique du règlement de la CERS par Eduard Fueter, rédacteur en chef de la *RUS* (Fueter, 1945/1946), une discussion s'ouvre entre les participants.

Il n'est pas abusif de dire que cette assemblée constate le malentendu qui s'opère entre scientifiques et politiques dans la conception de la nouvelle aide fédérale. Otto Zipfel présente la CERS comme un organe de la création de possibilités de travail, dont les critères d'octroi de subsides de recherche sont très limitatifs : les recherches et leurs résultats doivent permettre de lutter contre le chômage, soit en créant des places de travail, soit en soutenant l'industrie d'exportation. La recherche scientifique participe ici d'une vision utilitariste à court terme, centrée sur la reconstruction dans l'après-guerre et la consolidation de l'économie suisse. Dans l'esprit d'un Zipfel, la CERS peut être, à terme, une première pierre d'un bâtiment plus grand, mais elle n'est pas du tout destinée à organiser l'encouragement fédéral à la recherche scientifique dans le cadre des disciplines qu'elle subventionne. Dans sa contribution (Gigon, 1945/1946), Olof Gigon, alors professeur de philologie classique à l'Université de Fribourg, expose une idée diamétralement inverse : il ne montre pas en quoi la recherche en sciences humaines peut servir à soutenir l'exportation, mais comment la politique de lutte

dossier

contre le chômage pourrait aider au développement des sciences humaines. Puisqu'il s'agit de créer des places de travail, Gigon propose deux domaines où des crédits de la création de possibilités de travail pourraient être utilisés : soutien à des entreprises de recherche en vue d'édition d'ouvrages collectifs ; et relance des relations scientifiques internationales par les échanges d'enseignants entre universités suisses et étrangères. Si de telles mesures sont fondées sur le plan des sciences humaines, la CERS n'est en aucun cas habilitée à le faire : la politique de création de possibilités de travail n'a guère été pensée comme une politique scientifique.

Tout en saluant la création de la CERS, le commentateur d'Eduard Fueter sur le règlement de la Commission est lucide quant au but poursuivi :

«Il s'agit en premier lieu de créer du travail complémentaire par le biais de nouvelles découvertes qui améliorent la compétitivité de l'industrie et permettent ainsi d'atteindre les buts de la politique sociale. Il n'entre aucunement dans les buts de cette action d'encourager la recherche scientifique en général, même si cette dernière se révélait sur le long terme efficace en matière de création de possibilités de travail» (Fueter, 1945/1946 : 245).

Fueter souligne bien le caractère hautement ponctuel de l'aide de la CERS, et déplore la mise à l'écart de la recherche fondamentale, comme celle en sciences humaines :

«Les exigences de rentabilité sont les fantômes du court terme ; [...] qui aurait, il y a quelques décennies, accordé une grande importance pratique aux recherches sur l'élevage, la mycologie (pénicilline !), la physique nucléaire, la minéralogie, etc. ? De même, de nos jours, les sciences humaines, que l'on a désavoué il y a encore quelques décennies, en dépit d'un attachement général aux humanités, ont une importance pour l'existence» (Fueter, 1945/1946 : 245).

La discussion générale qui clôt l'assemblée cristallise encore davantage les espoirs déçus que l'annonce de la création de la CERS avait fait naître (RUS, 1945/1946 : 251-273). Olof Gigon n'est pas le seul représentant des sciences humaines, et si certains de ses collègues se révèlent bien plus critiques, la diversité de leurs interventions témoigne d'un manque de concertation dans ce domaine. Ainsi

Albert Debrunner, professeur de philologie classique à l'Université de Berne, propose de rattacher les sciences humaines à une académie qui aurait pour fonction de répartir les subventions fédérales ; mais il semble ignorer que la Confédération n'accorde que rarement des crédits aux sciences humaines, et les moyens de *Pro Helvetia* sont limités. Plus critique, Walther von Wartburg, professeur de linguistique à l'Université de Bâle, cherche à poser l'aide fédérale aux sciences humaines comme un principe :

«Aucune personne intelligente ne contestera que les sciences naturelles et techniques ont besoin de gros moyens pour faire face aux exigences actuelles de la recherche. Mais la disproportion [avec les sciences humaines] est si criante que celui qui l'accepte sans mot dire s'en rend complice. C'est pourquoi il faut que les sciences humaines rendent de façon la plus insistante possible les autorités attentives au fait qu'elles *doivent* fournir une mesure équivalente dans l'autre direction, si elles veulent honorer leur responsabilité dans tous les domaines de la science» (RUS, 1945/1946 : 255).

Les intervenants déplorent autant le peu d'attention aux sciences humaines que l'oubli de la recherche fondamentale en général. Cette conjonction des arguments sciences humaines/recherche fondamentale vient aussi du fait que les défenseurs de l'une ou l'autre orientation ont une conception analogue de la recherche scientifique qui ne se sacrifie pas à l'application immédiate. Au milieu des critiques, le professeur Alexander von Muralt se révèle toutefois moins tranché que ses collègues : tout en déplorant le manque de soutien apporté aux sciences humaines, il rappelle qu'il n'entre pas dans les attributions de la Commission de subventionner les recherches dans ce domaine. Von Muralt considère d'ailleurs la CERS comme un premier pas dans la mise sur pied de l'aide fédérale à la recherche scientifique :

«Une fois la période d'essai passée, l'action menée se révélera sans doute satisfaisante et il sera possible de préparer le terrain en vue d'une décision du parlement pour la création d'un *Fonds national scientifique*. Il n'est aujourd'hui pas encore possible d'encourager la recherche scientifique en sciences humaines de manière globale. Le développement futur devra cependant nous mener vers une solution qui écartera les

actuelles limites imposées aux objectifs et qui rendra possible un encouragement, actif et satisfaisant pour toutes les parties, à toutes les formes de recherche scientifique qui appartiennent à notre vie culturelle» (*RUS*, 1945/1946 : 258).

Le projet d'un Fonds national n'est donc pas mort. Mais pour von Muralt, tant que les crédits de création de possibilités de travail seront les seuls à être affectés à l'encouragement de la recherche scientifique, il ne sera pas possible d'élargir le programme de recherches.

À la fin de la discussion, Zipfel cherche à clore tout malentendu en réaffirmant le caractère spécifique du travail de la CERS. L'allusion de von Muralt à un nouveau projet de Fonds national trouve un écho favorable ; mais Zipfel rappelle que la politique de création de possibilités de travail a été conçue comme une réponse à une situation de crise économique et que tout autre pas dans le sens d'une aide fédérale à la recherche scientifique nécessiterait de suivre le processus démocratique habituel en temps de paix :

«Le temps des pleins pouvoirs est désormais révolu. Le vote d'une telle loi [pour l'encouragement des recherches scientifiques par la Confédération] ne dépend pas seulement de l'accord des Chambres fédérales : l'ensemble du peuple doit avoir la conviction que l'encouragement de la recherche est nécessaire et conforme à l'intérêt général. [...] Il s'agit donc d'entreprendre une action d'explication, qui ne peut toutefois être le fait des autorités fédérales, mais qui doit être menée par les universités et hautes écoles» (*RUS*, 1945/1946 : 270).

Ce conseil s'adresse donc aux universités, mais ce ne sont pas les seules institutions à devoir se mobiliser. Du fait des dispositions légales concernant les universités, dont l'autorité ne dépasse pas les limites cantonales, la mobilisation pour la science au plan fédéral doit passer par d'autres instances, que la Confédération doit pouvoir reconnaître comme interlocuteurs. Or jusqu'à présent, cet effort a été timidement réalisé par des associations scientifiques faitières, comme la *Société helvétique des sciences naturelles* (SHSN), créée en 1815, ou l'*Académie suisse des sciences médicales* (ASSM), qui date de 1943. L'appel que lance von Muralt en

direction des sciences humaines a donc toute son importance :

«Il me semble particulièrement important de créer une organisation centrale équivalente pour les sciences humaines. Elle serait chargée de veiller à ce que ces disciplines fassent l'objet de l'attention nécessaire, de sorte que leurs désirs puissent être pris en compte avec la même autorité que les autres» (*RUS*, 1945/1946 : 261-262).

Une «Académie» pour les sciences humaines

La création de la *Société suisse des sciences morales* (SSSM) est due à la conjonction de deux mouvements. L'origine du projet remonte à 1939 (SGG, Wassmer 1967 : 5-6), lorsque le professeur Hans Nabholz, président de la *Société générale suisse d'histoire* (SGSH), reçoit une invitation de l'*Union académique internationale* (UAI), qui propose à la Suisse de collaborer à ses activités. L'UAI groupe les Académies nationales et dirige des travaux de longue haleine, comme l'édition du Dictionnaire du latin médiéval ou la Carte de l'Empire romain. Pour devenir membre, la Suisse doit créer une association nationale des sciences humaines. La SGSH tient une séance à ce propos le 5 mars 1939, où les participants reconnaissent l'importance de cette invitation ; mais en décidant de remettre à septembre la création de l'association faitière, le début du conflit mondial en gèle la réalisation.

Le second mouvement est consubstantiel à la mobilisation de la communauté scientifique helvétique durant la guerre. On a vu comment les sciences humaines ont été, en 1942 puis en 1944, écartées des projets de la Confédération en matière de financement de la recherche scientifique. Elles ne sont pas les seules à avoir souffert des vues restrictives de la politique de création de possibilités de travail. Les autorités fédérales ont aussi soigneusement évité de lancer un débat de fond sur le thème du soutien fédéral de la recherche. Le projet Rohn/Cagianut, dont l'échec cuisant montre les enjeux de fond, a été monté dans l'urgence, sans consultation des associations universitaires comme la NVSH. Et la création de la CERS n'est qu'un aspect du déploiement de la politique de création de possibilités de travail. Au contexte d'isolement international de la guerre s'ajoute donc la difficulté de se faire entendre par les autorités fédérales, qui

finissent par considérer que, ne disposant pas de bases légales dans ce domaine, c'est aux scientifiques qu'il revient de se mobiliser pour montrer l'absolue nécessité d'un engagement de l'État fédéral pour la science.

Or certaines disciplines n'ont pas attendu 1945 pour se convaincre de l'importance de se constituer en une communauté scientifique nationale : en mai 1942, un groupe de médecins réunis autour d'Alexander von Muralt et d'Alfred Gigon crée à Berne une *Stiftung für biologisch-medizinische Stipendien* (Fondation pour des bourses en biologie et en médecine) (Muralt, 1942), suivie en 1943 par la création de l'*Académie suisse des sciences médicales* (ASSM). Ces deux initiatives sont issues des réflexions menées par Alfred Gigon, qui avait déjà lancé l'idée d'une Académie pour cette discipline en juin 1941 (SAMW, 1993). A un autre niveau, la création en avril 1941 de la *Société suisse de génétique* participe de cette mobilisation pour la reconnaissance sociale des pratiques scientifiques en Suisse. La création de ces différentes associations témoigne aussi du manque de poids de la *Société helvétique des sciences naturelles* (SHSN), qui pourtant se considère comme le Conseil national de la recherche dans ce domaine.

C'est du moins ainsi que son président Georges Tiercy, professeur d'astronomie à l'Université de Genève, la présente lors de l'assemblée générale de la NVSH en 1943 (Tiercy, 1943). Le thème est cette fois consacré à l'organisation de la recherche scientifique en Suisse (RUS, 1943). Paul Niggli, alors président de la NVSH, constate que le problème majeur réside dans l'absence de structures de coordination et le manque de moyens financiers. Une centralisation est donc inévitable, tout comme une mise en valeur du potentiel de la recherche en Suisse (Niggli, 1943). Outre la contribution de Tiercy, Alfred Gigon évoque la création de l'ASSM (Gigon, 1943), tandis que les représentants des sciences humaines, les seuls à être dépourvus d'association nationale, exposent leurs points de vue (Simonius, 1943 ; Nabholz, 1943).

À l'exception d'August Simonius, président de la *Société suisse des juristes*, tous les participants s'accordent à dire qu'il est urgent de créer une ou des institutions centrales représentant toutes les disciplines scientifiques au plan national et par-delà les centres universitaires. Si le but fait l'unanimité, on constate des hésitations importantes quant à la forme : difficile d'envisager la création d'une

Académie à la française, car, comme le remarque Robert Chable, qui reprend la charge de Niggli à la tête de la NVSH, ce mot «a un certain parfum aristocratique qui répugne à nos traditions démocratiques» (RUS, 1943 : 188)³. On s'oriente donc vers une solution suisse, et beaucoup considèrent que la SHSN pourrait servir de modèle. En effet, elle se compose d'un regroupement d'associations représentant les différentes disciplines des sciences naturelles, le tout chapeauté par un comité central itinérant, une sorte de Diète scientifique, à l'image du gouvernement de la Confédération helvétique avant la création de l'État fédéral en 1848 (Sitter-Liver, DHSb).

Dans sa contribution, Nabholz a surtout montré le rôle joué par les nombreuses associations scientifiques représentant des disciplines particulières des sciences humaines ; il admet toutefois que la sphère d'action de ces institutions est limitée, à l'exception de la SGSH, qui réunit toutes les sociétés d'histoire cantonale. Pour lui, la création d'une institution centrale doit suivre cet exemple : il faut réunir les sociétés déjà existantes, afin de favoriser l'échange entre les disciplines, et la visibilité des sciences humaines au plan national et international (Nabholz, 1943 : 157). C'est dans ce sens que le projet redémarre, grâce à l'engagement de la NVSH, qui se propose d'être le forum de discussion dans ce domaine (RUS, 1943 : 191).

L'idée selon laquelle il faut réfléchir à une forme institutionnelle particulière provient notamment de l'opposition des juristes à l'égard de la création d'une Académie centrale (Simonius, 1943). Le président de la *Société suisse des juristes* fonde sa réflexion sur la restriction de la liberté académique qu'entraînerait la création d'une Académie. La spécificité du droit en tant que science l'empêche selon lui de rentrer dans ce type de rapports, en particulier dans un régime fédéraliste. Donc si les organisations faitières projetées veulent respecter la culture politique du pays qu'elles représentent, elles ne peuvent prendre le titre d'Académies. De plus, les juristes considèrent qu'ils disposent déjà des structures que l'on évoque ici : la *Société suisse des juristes* remplit les tâches de soutien financier à la recherche ; elle coordonne les entreprises de

³ Ce point de vue est confirmé par Sitter-Liver (DHSa) qui souligne que «l'absence d'État central et la réserve à l'égard d'institutions représentatives d'un pouvoir princier contrecarrèrent la création d'une telle académie».

recherche et développe la collaboration entre juristes, tout en représentant la Suisse à l'étranger dans ce domaine. Les publications sont à la charge des facultés de droit.

Pour Simonius, une Académie au sens traditionnel du terme est, du fait de sa proximité avec le pouvoir politique, trop pétrie de contradictions pour agir librement sur les objets dont il pense qu'elle devrait s'occuper, c'est-à-dire le devenir d'une discipline, tant dans sa pratique que dans sa théorie. On peut toutefois remarquer que sa conception de l'Académie n'est pas la même que celle que les médecins et plus tard les sciences humaines proposeront : tous deux s'inscrivent dans la tradition associative suisse. Dans ce sens, les organisations doivent avant tout assurer la pérennité pratique et matérielle de la recherche, des chercheurs et des enseignants. L'effort de constitution d'une communauté scientifique nationale s'inscrit dans la perspective de coordonner les forces en présence afin de leur donner corps et appui plutôt que dans l'intention de développer une réflexion épistémologique. Mais l'intérêt des remarques de Simonius réside dans le fait qu'il pose la question du rapport aux autorités, et ses conséquences sur l'instrumentalisation possible de la pratique scientifique.

Cette position rigide est reprise en 1945, lorsque la NVSH organise une séance de travail sur ce thème (PV 25. 11. 1945). Parmi la quinzaine de participants représentant les principales associations de disciplines des sciences humaines se trouve le juge fédéral Wilhelm Schönenberger, successeur de Simonius. À nouveau, c'est la spécificité du droit en tant que discipline scientifique qui interdit aux juristes de souscrire au projet (PV 25. 11. 1945 : 11-13). La réflexion porte sur le statut même des sciences humaines, dont Schönenberger considère qu'elles ne peuvent être définies que par la négative : seraient alors des sciences humaines tout ce qui n'appartient pas au groupe des sciences naturelles. Pour lui, le projet de créer une association nationale des sciences humaines a pour préalable indispensable d'en définir la spécificité, suivant les critères des objets étudiés et des méthodes de recherche. De plus, considérant que la légitimité du droit en tant que science provient du fait qu'elle constitue un champ autonome dans l'organisation académique, avec sa propre faculté, Schönenberger explique qu'il n'y a pas lieu de vouloir fondre en une structure centrale des disciplines qui sont déjà organisées sur le plan académique.

Ce que Schönenberger déplore implicitement, c'est l'absence de réflexion de la part du reste du groupe sur la question de la définition des sciences humaines. Mais il oublie une donnée essentielle : toute l'action menée par la NVSH consiste à réunir des orientations disciplinaires déjà constituées ; il s'agit de coordonner des sociétés existantes. C'est donc une attitude fondamentalement pragmatique, soulignée par Eduard Fueter, secrétaire de la NVSH et directeur de la RUS, qui rappelle la nature de la raison principale du projet de création d'une organisation centrale pour les sciences humaines :

«[Les sciences humaines sont en] opposition avec les sciences naturelles et la médecine, qui sont des disciplines bien organisées. Cette situation entraîne une forte négligence des sciences humaines dans les plans de subventionnement élaborés par la Confédération, comme les chiffres le montrent clairement. L'importance des sciences humaines est largement méconnue par la population et par les Chambres fédérales» (PV 25. 11. 1945 : 9).

L'allusion à la politique de création de possibilités de travail montre combien Fueter, historien des sciences de son état, est conscient qu'il est important que les sciences humaines se positionnent très clairement en faisant reconnaître leur rôle dans une société qui, au sortir de la guerre, tend à les considérer comme un luxe inutile. Ces préoccupations sont évidemment assez éloignées de l'appel de Schönenberger à une réflexion épistémologique sur le statut des sciences humaines. Les remarques de ce dernier traduisent en fait la crainte de voir le droit perdre son statut de discipline scientifique autonome s'il devait souscrire au projet proposé. Fueter tente d'apaiser les craintes du juriste, en lui expliquant qu'à terme, le but est de créer une organisation nationale rassemblant toutes les sciences, y compris le droit, qui lui paraît être en dernière analyse plus proche des sciences humaines que des sciences naturelles (PV 25. 11. 1945 : 14).

Cette réunion a posé les bases de la future SSSM, qui voit le jour le 24 novembre 1946 à Zurich. Son siège est à Berne (PV 24. 11. 1946). Elle bénéficie dès sa création de l'engagement du chef d'entreprise Max Wassmer, qui la soutient au niveau financier et en assure la visibilité auprès des milieux politiques. Elle réunit d'abord neuf sociétés, mais ce nombre augmente rapidement (47 sociétés et trois

fondations en 1998). Parmi les neuf sociétés-mères, on trouve la SGSH, la NVSH, la *Société académique des germanistes suisses*, ou encore la *Société suisse de préhistoire*. La séance de fondation de la SSSM est consacrée à la correction des statuts. L'association ne dispose pas encore d'un président nommé, mais d'un bureau provisoire, composé de Nabholz, Fueter et d'Olof Gigon. Avant que la première assemblée des délégués tenue le 18 mai 1947 ne fixe définitivement les statuts et n'élise le premier président (ce sera Paul-Edmond Martin, alors recteur de l'Université de Genève) (PV 18. 05. 1947), l'orientation de la SSSM est clairement définie : favoriser la reconnaissance des sciences humaines dans les milieux politiques et auprès de la population, soutien à la recherche scientifique et à la relève universitaire, et participation à des projets internationaux, par le biais de l'UAI par exemple.

Pour un Fonds national suisse de la recherche scientifique

Depuis 1947, la SHSN est présidée par Alexander von Muralt, pour qui la vénérable société a pour tâche première de participer à la construction de l'appareil de recherche scientifique suisse. Parmi les priorités figure un projet de *Fonds national suisse pour la recherche scientifique*, suivant en cela le mouvement initié dans les années 1942-1943. Au début de l'été 1948, von Muralt a créé une *Commission élargie pour le Fonds national*, chargée d'effectuer les travaux préparatoires. Composée de représentants de toutes les universités ainsi que des trois grandes associations scientifiques nationales (ASSM, SSSM, SHSN), elle tient sa première séance le 16 octobre 1948 ; les professeurs Albert Debrunner et Hans Robert Hahnloser (histoire de l'art) représentent la SSSM.

Ce nouveau projet de Fonds national constitue la structure institutionnelle faitière dont on avait tant parlé durant les années de guerre. Conformément à sa position initiale, la *Société suisse des juristes* ne participe pas à ce projet, de même que la *Société suisse de statistique et d'économie publique* (sciences économiques). Mais ces deux associations rejoignent le projet en 1950, lorsque la *Commission élargie* envoie au Conseil fédéral un Mémoire appelant à la création du Fonds national (Mémoire, 1950). Car le point central réside, aux yeux des initiateurs, dans la réunion au sein de la *Commission élargie* de tous les représentants de

la science en Suisse. En plus de ceux déjà cités, il faut ainsi remarquer la présence de Georg Heberlein, collègue de von Muralt à la CERS, qui permet de faire le lien officieux avec les milieux économiques.

La *Commission élargie* a pour tâche de lancer une large consultation en vue d'adresser un projet de statuts pour un Fonds national au Conseil fédéral, tout en menant une action de promotion auprès de la population, ainsi que le souligne von Muralt :

«Il faut d'abord que toutes les sciences s'accordent quant au but et aux méthodes ; puis une proposition doit être adressée au Conseil fédéral ; elle peut tenir en quelques points, mais doit comporter un état documenté de la situation des différentes disciplines, en Suisse et dans d'autres pays ; elle doit aussi rendre compte des efforts faits jusqu'ici et souligner l'importance d'en consentir davantage. Une action de propagande auprès de l'opinion publique doit accompagner cette proposition» (PV 16. 10. 1948 : 2).

Dans ce vaste projet, la SSSM n'est qu'un acteur parmi d'autres. Sa création en 1946 arrive à point nommé, car il eût été bien plus difficile d'intégrer la multitude des sociétés des sciences humaines, et sans doute von Muralt a-t-il quelque peu attendu la création de la SSSM pour lancer le projet. La SSSM permet donc aux sciences humaines de participer à la réaction des milieux scientifiques aux projets menés par la Confédération dans le cadre de la création de possibilités de travail.

On a vu les conditions restrictives de ce type d'aide, et notamment l'absence de soutien porté à la recherche scientifique fondamentale et aux sciences humaines. Dans cette perspective, les promoteurs du FNS conçoivent leur projet comme un signe fort adressé à l'État pour le soutien pérenne et sans conditions à la science en tant que telle. Il s'agit de dépasser la dimension utilitariste liée à la conception première de la recherche scientifique ; dans cette entreprise, la position des sciences humaines est au contraire mise en avant, car elles sont l'exemple même de la discrimination opérée par la politique de création de possibilités de travail.

Cette attention se retrouve dans le *Message* fondateur du FNS. Dans ce texte officiel, où le Conseil fédéral explique à l'Assemblée fédérale les raisons qui le poussent à proposer la création d'une fondation de droit privé pour la recherche scientifique,

L'apport des sciences humaines est tout aussi essentiel que celui des sciences techniques ou naturelles. En effet, le *Message* insiste beaucoup sur l'égalité de traitement entre les disciplines dans le soutien accordé à la recherche scientifique. Mais l'apport des sciences humaines, le Conseil fédéral le voit surtout sur le comportement spirituel et culturel du pays. Ainsi dans le *Message* sont cités des exemples qui méritent réflexion :

«Pendant la seconde guerre mondiale, l'histoire et la science du droit nous ont fourni des armes pour repousser de dangereuses falsifications historiques ou des suggestions destinées à affaiblir notre traditionnelle neutralité et notre conception d'un État fondé sur le droit. La connaissance de notre histoire fut alors l'un des piliers de notre patriotisme. Notre folklore, longtemps négligé, a contribué à nous conserver de précieuses coutumes populaires que l'industrialisation nous eût fait perdre. Quant à nos études linguistiques, elles ont certainement accru notre prestige dans le monde, fortifiant l'estime que nous valait la rencontre pacifique, sur notre sol, de quatre idiomes» (FF 1951, III : 415).

Les remarques sur l'histoire et le droit font sans doute référence aux grandes incertitudes qui se sont manifestées aussi bien au cours qu'à la fin du conflit mondial à propos de la neutralité et du statut de l'État neutre face aux revendications des Grandes Puissances, qu'il s'agisse de l'Allemagne hitlérienne ou des Alliés. Le *Message* fait ensuite allusion au recours à l'histoire et notamment aux actes héroïques et singuliers (Guillaume Tell, Winkelried, Nicolas de Flüe), célébrés pendant la guerre et souvent élevés en mythes rassembleurs, à forte coloration identitaire.

Certes, cette conception de l'apport de la recherche scientifique en sciences humaines peut se comprendre en temps de crise, mais reconnaissons que si les autorités estiment devoir justifier un soutien aux sciences humaines parce que ces dernières contribuent à fournir une caution scientifique à une décision politique, à un comportement de la société dans son ensemble, à l'exemple de l'épreuve subie entre 1939 et 1945, c'est une perception très réductrice de la fonction des sciences humaines, qui traduit la difficulté d'accorder à ces dernières les moyens adéquats pour dépasser une finalité utilitariste. Au fond, au début des années cinquante, l'apport des sciences

humaines et le soutien qu'elles méritent s'inscrivent toujours dans la politique de Défense spirituelle, dont le principal promoteur n'est autre que le Conseiller fédéral Etter, qui préside justement à la nouvelle politique de soutien à la recherche scientifique, dans un contexte de tensions internationales qu'est celui de la Guerre froide. Celle-ci mobilise à nouveau les énergies dans la défense de «valeurs propres», d'un «esprit suisse», contre les attraits ou les menaces de modèles totalitaires.

Avec la création officielle du FNS le 1^{er} août 1952, la SSSM met sur pied une commission de recherche, comme toutes les autres institutions fondatrices du FNS. Les sciences humaines sont particulièrement présentes au sein du premier Conseil national de la recherche : sur quatorze membres, la moitié sont issus de disciplines des sciences humaines (Fleury, Joye 2002 : 190-191). Sur le plan des chiffres, les sciences humaines bénéficient d'un traitement à peu près égal à celui accordé aux autres disciplines : de 1952 à 1957, la part du total des crédits accordés par an s'élève, pour les sciences humaines, en moyenne à 28,4 %, soit presque un tiers du volume global (Fleury, Joye 2002 : 210). Mais en 1958, ce chiffre descend brutalement à 8,2 %. Cet abaissement s'explique notamment par l'intégration, au sein du FNS, de la *Commission pour la science atomique* (CSA), qui fait exploser le budget des sciences naturelles (72,4 %). Le FNS est désormais conçu comme un organe de politique de la science, et le Conseil fédéral entend s'en servir, avec d'ailleurs l'assentiment d'une large part de la communauté scientifique.

Conclusion

Si l'on a vu ici les grandes lignes du processus qui débouche sur la participation des sciences humaines à la création du FNS, il convient aussi d'en dégager, sous forme d'hypothèses, quelques réflexions propres aux sciences humaines et à leur rapport à l'argent de la recherche, principal enjeu de ces années des débuts du rapprochement entre Sciences et Politique. On peut ainsi s'intéresser aux effets de l'unilatéralisme de la Confédération durant ces années : de 1934 à la création de la CERS en 1944, le soutien à la recherche scientifique n'est conçu que comme un instrument de la politique de création de possibilités de travail. On retrouve cette orientation dans sa forme la plus dure avec le premier projet de Fonds national, en 1941-1942, dont le

titre traduit bien l'instrumentalisation de la recherche aux fins d'une politique de défense économique : *Fonds national en vue de développer, par la recherche scientifique, les «occasions de travail» et l'exportation.*

Cette conception utilitariste n'est pas clairement assumée, car on enserme encore l'idée d'un Fonds national financé par la création de possibilités de travail dans l'idéal trompeur d'en faire profiter aussi les sciences humaines. Et si la CERS est créée dans une perspective similaire, les sciences humaines et la médecine développent un autre discours, appelant au soutien de la recherche scientifique fondamentale, ainsi que de la relève universitaire. Tant que la recherche scientifique ne peut être financée que par la création de possibilités de travail, l'aide est soumise aux critères utilitaristes d'une politique de lutte contre la crise qui se veut avant tout ponctuelle. Telle est l'analyse de von Muralt, mais il est clair qu'un von Wartburg la partage, car le risque majeur d'une telle orientation réside dans le fait de laisser le soin de la définition du travail scientifique aux milieux politiques.

La nature des premières aides fédérales n'a pas pour seule incidence de faire de l'utilité des recherches un principe unique de sélection, et cela vaut en particulier pour les sciences humaines. En effet, la création de possibilités de travail vise à soutenir des secteurs de l'économie constitués en branches professionnelles importantes. Or, la recherche scientifique n'intervient ici que comme un moyen de servir cette politique ; elle n'est donc pas considérée comme un secteur aussi vital à la santé économique du pays que les industries du bâtiment et de l'exportation. C'est tout le mérite de la *Commission élargie* que d'avoir convaincu les autorités, dans l'immédiat après-guerre, de la légitimité de la recherche scientifique comme activité professionnelle essentielle au devenir du pays, et donc de la nécessité de la création du FNS.

Ce changement prend toute sa mesure s'il est appliqué au cas particulier des sciences humaines : en moins de dix ans, ces sciences vont acquérir une légitimité sans précédent, dont la constitution d'une académie nationale est l'un des outils, à l'instar des sciences médicales, dont elles ont suivi l'exemple. Certes, les sciences humaines ont ainsi participé et profité d'une mobilisation qui était le fait de l'ensemble des sciences, mais sans doute la question de leur légitimité à bénéficier d'un soutien fédéral s'est alors posée avec davantage d'acuité que dans des

domaines comme celui de la médecine. Les débats provoqués par la création de la SSSM sont à cet égard riches d'enseignement.

En se trouvant confrontées aux vues restrictives de la Confédération sur la recherche scientifique, les sciences humaines réagissent avec les autres «oubliés» de la création de possibilités de travail : la recherche fondamentale, et la relève universitaire. On a déjà souligné le rapprochement de ces arguments avec l'appel à la défense des sciences humaines. Mais au-delà de ces stratégies de discours, cette confrontation pose la question de l'existence même des sciences humaines, qui sont alors loin d'être constituées en un groupe homogène. Si quelques sociétés nationales parviennent à s'entendre pour créer la SSSM, il faut aussi s'interroger plus avant sur les raisons de l'absence de la *Société suisse des juristes*.

On a vu que l'argumentation des juristes reposait sur l'enchaînement entre spécificité épistémologique de la science du droit et légitimité tirée de son organisation en tant que discipline d'enseignement disposant de sa propre faculté au sein des universités. À quoi s'ajoute le fait que les juristes possèdent une société créée en 1861 qui remplit l'ensemble des tâches que la SSSM est destinée à assumer. Les juristes ne sont d'ailleurs pas les seuls dans ce cas : la *Société suisse de statistique et d'économie publique* (SSSEP), créée en 1864, ne fut membre que durant l'année 1947 : elle se retire officiellement de la SSSM en 1948, suite à des différends sur les questions de répartition des pouvoirs au sein du comité⁴. La SSSEP assume des tâches comparables à la *Société suisse des juristes*. Et ces deux sociétés comptent parmi les signataires de l'acte de fondation du FNS en 1952 (Fleury, Joye 2002 : 180).

Si le but de la SSSM consiste à donner une base institutionnelle à un groupe de sciences qui se considèrent fondées sur le plan épistémologique, ce qui alors différencie le plus le droit, l'économie ou la statistique de l'histoire ou la philologie semble résider dans le fait que les premiers se considèrent comme détenteurs d'une pratique scientifique exercée dans un cadre professionnel qui dépasse le seul domaine de l'université. Tant la *Société suisse des juristes* que la SSSEP ont vu le jour peu après l'avè-

⁴ Après avoir hésité à entrer à la SSSM, la SSSEP participe à l'assemblée des délégués en mai 1947, mais confirme son retrait en novembre 1948. Voir à ce sujet (PV 18. 05. 1947) et (PV 28. 11. 1948).

nement de l'État fédéral en 1848. Elles ont alors des buts similaires, qui consistent essentiellement dans la coordination et l'édition d'ouvrages de référence portant par exemple sur les sources du droit suisse ou les enquêtes statistiques au plan fédéral. En fondant leur légitimité sur leur organisation académique et sur le fait que leur association nationale représente une activité scientifique professionnelle utile au développement de l'État, les juristes sont en adéquation avec la manière dont la Confédération les considère à ce moment, comme cela a été exprimé dans le *Message* fondateur du FNS.

Force est de constater que ni l'histoire, ni la philologie ou la linguistique ne se définissent alors suivant des critères aussi clairement établis. Finalement, en rejetant l'idée d'un débat sur la définition des sciences humaines suivant les principes de la *Société suisse des juristes*, les sociétés-mères de la SSSM décident de fonder leur légitimité non pas sur des institutions académique ou professionnelle, mais sur une structure plus mouvante et sans doute plus proche des différentes orientations intellectuelles en science humaines : les associations scientifiques nationales. Cette différence fondamentale montre que la SSSM ne se considère aucunement comme une instance nationale appelée à définir les sciences humaines dans leur dimension épistémologique. Certes, la SSSM se veut une plate-forme de représentation des sciences humaines sur le plan national et international, mais cette tâche n'implique pas de se constituer en autorité régulatrice des orientations intellectuelles ou professionnelles de pratiques scientifiques particulières.

Frédéric Joye
fredericjoye@bluewin.ch

Principales abréviations

ASSM : Académie suisse des sciences médicales.

CERS : Commission pour l'encouragement des recherches scientifiques.

EPF : École polytechnique fédérale (Zurich).

FNS : Fonds national suisse de la recherche scientifique.

NVSH : Association nationale des universitaires suisses (depuis 1951 : Association suisse des professeurs d'université).

RUS : Revue universitaire suisse

SGSH : Société générale suisse d'histoire (depuis 2001 : Société suisse d'histoire).

SHSN : Société helvétique des sciences naturelles (depuis 1988 : Académie suisse des sciences naturelles).

SSSEP : Société suisse de statistique et d'économie publique (depuis 2000 : Société suisse d'économie et de statistique).

SSSM : Société suisse des sciences morales (depuis 1990 : Académie suisse des sciences humaines et sociales)

UAI : Union académique internationale.

UNESCO : United Nation Educational, Scientific and Cultural Organization.

dossier

Références

Degen, B. (DHS), «Emplois, création d'», in *Dictionnaire historique de la Suisse* (publication électronique DHS), version du 28. 03. 01.

Degen, B. (1996), «Arbeitsbeschaffung, sozialer Frieden und Denkmalpflege», *Traverse*, vol. 2, 64-83.

Fleury, A., Joye, F. (2002), *Les débuts de la politique de la recherche en Suisse. Histoire de la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique (1934-1952)*, Genève, Droz.

Gottraux, P., Schorderet, P.-A. et Voutat, B. (2000), *La science politique suisse à l'épreuve de son histoire : genèse, émergence et institutionnalisation d'une discipline scientifique*, Lausanne, Réalités sociales.

Le Dinh, D. (éd.) (1997), *L'avènement des sciences sociales comme disciplines académiques. XIXe-XXe siècles*, Lausanne, Antipodes.

Schweizerische Akademie der medizinischen Wissenschaften (SAMW) (éd.) (1993), *50 Jahre Jubiläum*, Bâle, SAMW.

Schweizerische Geisteswissenschaftliche Gesellschaft (SGG), Wassmer, M. (1967), *Rückblick auf die Gründung und die Entwicklung der SGG, 1946-1966*, Bern, Sonderdruck aus dem Jahresbericht der SGG.

Schweizerische Gesellschaft für Statistik und Volkswirtschaft (SGSW) (éd.) (1955), *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft*, Bern, Benteli.

Sitter-Liver, B. (DHSa), «Académie», in *Dictionnaire historique de la Suisse* (publication électronique DHS), version du 28. 03. 01.

Sitter-Liver, B. (DHSb), «Académie suisse des sciences naturelles», in *Dictionnaire historique de la Suisse* (publication électronique DHS), version du 28. 03. 01.

Strasser, B. J. (2002), *Totems de laboratoires, microscopes électroniques et réseaux scientifiques : l'émergence de la biologie moléculaire à Genève (1945-1960)*, Thèse de doctorat, Université de Paris VII et Université de Genève.

Zürcher, M. (1995), *Unterbrochene Tradition. Die Anfänge der Soziologie in der Schweiz*, Zurich, Chronos.

Textes officiels

(FF 1938, I)

-, «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le renforcement de la défense nationale et la lutte contre le chômage, du 7 juin 1938», *Feuille fédérale* 1938, I, 861.

(FF 1938, II)

-, «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel et culturel de la Confédération, du 9 décembre 1938», *Feuille fédérale* 1938, II, 1001.

(FF 1951, III)

-, «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, proposant de subventionner la fondation «Fonds national suisse de la recherche scientifique», du 26 octobre 1951», *Feuille fédérale* 1951, III, 389.

(RO 1954)

-, «Loi fédérale sur les mesures préparatoires en vue de combattre les crises et de procurer du travail, du 30 septembre 1954», *Recueil officiel des lois fédérales* 1954, 1332.

Archives

Sources imprimées

Fueter, E. (1945/1946), «Grundsätzliche Bemerkungen und Wünsche zum «Reglement für die Förderung der wissenschaftlichen Forschung durch Arbeitsbeschaffungskredite des Bundes vom 3. Februar 1944», *Revue universitaire suisse*, vol. 4, 240-249.

Gigon, A. (1943), «Der Gedanke einer schweizerischen Akademie der medizinischen Wissenschaften», *Revue universitaire suisse*, vol. 3, 140-143.

Gigon, O. (1945/1946), «Gegenwärtige Möglichkeiten geisteswissenschaftlicher Arbeit. Zwei konkrete Vorschläge», *Revue universitaire suisse*, vol. 4, 235-240.

Grimm, R., Rothpletz, F. (1934), *Krisenbekämpfung. Arbeitsbeschaffung*, Berne, Francke.

Jaquero, A. (1945/1946), «Les sciences naturelles et les possibilités de travail», *Revue universitaire suisse*, vol. 4, 230-234.

Nabholz, H. (1943), «Die Organisation der Forschung bei den Geisteswissenschaften», *Revue universitaire suisse*, vol. 3, 150-157.

Niggli, P. (1943), «Die Organisation der wissenschaftlichen Forschung in der Schweiz», *Revue universitaire suisse*, vol. 3, 135-139.

Mural, A. von (1942), «Die Bedeutung der Wissenschaft für unser Land (Vortrag anlässlich der Gründungsfeier der Stiftung für biologisch-medizinische Stipendien, am 9. mai 1942 in Bern)», *Revue universitaire suisse*, vol. 1, 23-32.

Simonius, A. (1943), «Jurisprudence und schweizerische Akademie der Wissenschaften» *Revue universitaire suisse*, vol. 3, 143-149.

Spinner, H. (1945/1946), «Les possibilités botaniques», *Revue universitaire suisse*, vol. 4, 249-250.

Tiercy, G. (1943) «L'organisation de la recherche scientifique en Suisse», *Revue universitaire suisse*, vol. 3, 157-164.

Zipfel, O. (1945/1946), «Arbeitsbeschaffung und wissenschaftliche Forschung», *Revue universitaire suisse*, vol. 4, 221-230.

(RUS, 1943)
Revue universitaire suisse, 1943, vol. 3.

(RUS, 1945/1946)
Revue universitaire suisse, 1945/1946, vol. 4.

Sources non publiées

(Von Muralt, 1948)
Alexander von Muralt, *Einige Eindrücke einer Reise nach USA. 2. März - 21. April 1948*, Archives fédérales suisses, Berne (désormais : BAR) E 2800 (-)1967/59/15.

(PV 19. 09. 1941)
Procès-verbal de la discussion du 19 septembre 1941. ETH-Bibliothek Zürich, Archiv der ETH.

(Projet statuts I)
«Invitation à un entretien préalable sur la création d'un Fonds national en vue de développer par la recherche scientifique les «occasions de travail» et l'exportation» (11 mai 1942), Archives de l'Université de Genève (désormais AUG), dossier 5b2/1.

(PV 28. 05. 1942)
«Protokoll über die Vorbesprechung der Gründung eines «Nationalfonds» zur Förderung der Arbeitsbeschaffung und des Exportes durch wissenschaftliche Forschung ...», 28 mai 1942. ETH-Bibliothek Zürich, Archiv der ETH.

(Lettre 2. 07. 1942)
Lettre du Département de l'instruction publique du canton de Bâle-Ville aux directeurs des départements d'instruction publique de Zurich, Berne, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Genève, du 2 juillet 1942. AUG, dossier 5b2/1.

(Lettre 9. 07. 1942)
Lettre du rectorat de l'Université de Bâle à Arthur Rohn, du 9 juillet 1942. ETH-Bibliothek Zürich, Archiv der ETH.

(Lettre 10. 08. 1942)
Circulaire d'Otto Zipfel aux universités et hautes écoles suisses, du 10 août 1942. AUG, dossier 5b2/1.

(Règlement CERS)
Règlement concernant l'encouragement des recherches scientifiques au moyen de crédits fédéraux pour la création de possibilités de travail, du 3 février 1944. BAR E 7291 (A) 1973/86/144.

(Zipfel, 1954)
Kommission zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung (Otto Zipfel), *Erster Zwischenbericht über die Ergebnisse der Aktion zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung durch Arbeitsbeschaffungskredite des Bundes*, Berne, 10 juin 1954. BAR 7291 (A)/1973/86/142.

(PV 7. 12. 1944)
Procès-verbal de la *Commission pour l'encouragement des recherches scientifiques*, 7 décembre 1944. BAR E 7291 (A) 1973/86/143.

(PV 25. 11. 1945)
Nationale Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten (NVSH), *Protokoll der Sitzung der Geisteswissenschaftlichen Gesellschaften der Schweiz vom 25. 11. (19)45 in Bern*. Archives de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), Berne (désormais : Archives ASSH).

(PV 24. 11. 1946)
Schweizerische Geisteswissenschaftliche Gesellschaft (SGG), *Protokoll der Gründungssitzung vom 24. November 1946 im Kongresshaus in Zürich*. Archives ASSH.

(PV 18. 05. 1947)
Schweizerische Geisteswissenschaftliche Gesellschaft (SGG), *Protokoll der 1. Delegiertenversammlung vom 18. Mai 1947 in Bern*. Archives ASSH.

(PV 28. 11. 1948)
Schweizerische Geisteswissenschaftliche Gesellschaft (SGG), *Protokoll der General- und Delegiertenversammlung vom 28. November 1948 in Bern*. Archives ASSH.

(Mémoire, 1950)
-, *Fonds national de recherche scientifique* (Mémoire remis au Conseil fédéral le 21 décembre 1950). Archives de la *Commission élargie*, années 1950-1951, dossier 42. FNS, Berne.

(PV 16. 10. 1948)
Schweizerische Naturforschende Gesellschaft. Erweiterte Kommission für den Nationalfonds. *Protokoll der 1. Sitzung vom Samstag, 16. 10. 1948*. Archives de la *Commission élargie*, années 1942-1950, dossier 2. Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne.